

2018

FICHER BABY-SITTING DE L'ESPACE JEUNES DE PONT-L'ABBE

Le baby-sitting est un mode de garde d'enfants, pratiqué de façon occasionnelle et de courte durée, à domicile.

L'Espace Jeunes de Pont-l'Abbé tient, chaque année, à votre disposition, une liste de baby-sitters disponibles pour garder les enfants pendant les absences occasionnelles des parents. Le rôle de l'Espace Jeunes se limite uniquement à mettre à jour un fichier en libre consultation. **Il ne s'engage pas sur le choix des personnes**, qui vous appartient, à vous, parents et baby-sitters. Il vérifie uniquement que les baby-sitters possèdent une assurance pour cette activité. En aucun cas il n'opère de sélection ou de choix sur les baby-sitters, ceci incombant pleinement aux parents. Charge à eux de prendre contact avec les baby-sitters et d'assurer leur responsabilité d'employeur. Ils emploient un(e) baby-sitter pour faire garder leurs enfants. A ce titre, ils reconnaissent le travail effectué.

En utilisant ce fichier vous vous engagez à respecter les engagements inscrits dans la charte d'utilisation de ce service et joints à ce document.

COMMUNE	PRENOM	FIXE	PORTABLE	DISPONIBILITES
COMBRIT	Tinaïg	02 98 56 49 53	06 22 27 59 91	les samedis 24/03, 7 et 21/04, 15 et 29/09, 13/10, 17/11 et 01/12, les vacances d'automne du 27/10 au 03/11 et les vacances d'été du 18/06 au 31/08
LOCTUDY	Anaïs	02 98 66 04 35	06 95 47 81 73	les week-ends, les jours fériés, les vacances scolaires et les vacances d'été
LOCTUDY	Agathe	02 98 82 48 08	07 81 9120 85	les week-ends, les jours fériés, les vacances scolaires et les vacances d'été
LOCTUDY	Margaux	02 29 20 73 79	06 51 39 57 20	les soirs en semaine, les week-ends, les jours fériés, les vacances scolaires et les vacances d'été
LOCTUDY	Marine	02 98 98 21 29	06 95 12 94 73	les journées en semaine (à partir du 17 mai), les soirs en semaine, les week-ends, les jours fériés et les vacances d'été
LOCTUDY	Maëlys	02 98 66 57 88	06 95 89 01 56	les vacances scolaires et les vacances d'été
PENMARCH	Whendy	02 98 58 53 12	06 06 44 29 23	les week-ends, les jours fériés, les vacances scolaires et les vacances d'été
PENMARCH	Mallorie		06 41 18 69 96	les journées en semaine, les soirs en semaine, les week-ends, les vacances scolaires et les vacances d'été
PLOMEUR	Ann-Gwen	02 98 66 15 40	06 37 78 90 12	les week-ends, les jours fériés, les vacances scolaires (sauf printemps) et les vacances d'été
PLONEOUR LANVERN	Margaux	02 29 20 73 79	06 51 39 57 20	les soirs en semaine, les week-ends, les jours fériés, les vacances scolaires et les vacances d'été
PONT-L'ABBE	Anaïs	02 98 66 04 35	06 95 47 81 73	les week-ends, les jours fériés, les vacances scolaires et les vacances d'été
PONT-L'ABBE	Anna		06 52 32 99 20	les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires et les vacances d'été
PONT-L'ABBE	Théo		06 35 95 79 25	les journées en semaine, les soirs en semaine, les week-ends, les jours fériés, les vacances scolaires et les vacances d'été
PONT-L'ABBE	Margaux	02 29 20 73 79	06 51 39 57 20	les soirs en semaine, les week-ends, les jours fériés, les vacances scolaires et les vacances d'été
PONT-L'ABBE	Gwendal	02 98 82 32 86	06 44 07 79 78	les soirs de semaine, les week-ends, les jours fériés, les vacances scolaires et les vacances d'été
SAINT JEAN TROLIMON	Mélanie	02 98 82 06 43	06 44 75 81 74	les vacances d'été



ESPACE JEUNES « La Petite Gare »
rue du Petit Train - PONT-L'ABBE
09 79 73 85 00 lapetitegare@ville-pontlabbe.fr
<https://www.facebook.com/LaPetiteGare/>

Les parents utilisateurs de ce service

Leurs engagements :

Les parents, en faisant appel à ce service, s'engagent à :

- Déterminer au préalable et conjointement avec le baby-sitter, toutes les modalités de la garde (arrivée, horaires, prestation, tarifs, retour),
- Respecter la légalité au regard du droit du travail (cf. guide pratique),
- Assumer pleinement leur responsabilité d'employeur,
- Respecter, autant que faire se peut, les horaires définis au préalable avec le(la) baby-sitter,
- Informer le(la) baby-sitter de toute modification des horaires, afin de s'assurer notamment des conséquences éventuelles (transport pour le retour, rémunération),
- Transmettre les consignes, règles et limites,
- Informer sur les habitudes des enfants,
- Préciser les interdits,
- Préparer le matériel nécessaire,
- Rémunérer le(la) baby-sitter au terme de la garde,
- Rester joignable pendant la garde,
- Ne pas diffuser à un tiers les renseignements concernant le(les) baby-sitter(s) inscrits sur le fichier baby-sitting,
- Laisser au baby-sitter les numéros d'urgence : médecin, hôpital, SAMU...,
- Prévoir le repas, si le baby-sitter est présent à l'heure des repas,
- Informer le baby-sitter de la présence d'animaux domestiques,
- Respecter les valeurs du baby-sitter ainsi que sa vie privée,
- Donner des garanties de sécurité,
- Vérifier que leur assurance responsabilité civile couvre la pratique du baby-sitting,
- Respecter la présente charte.

Leurs droits :

- Choisir un mode de rémunération (chèque emploi-service, chèque, espèces,...),
- Aller se renseigner au RAM,
- Engager la responsabilité du baby-sitter en cas de dommages,
- Se séparer du baby-sitter à leur convenance,
- Rentrer plus tôt,
- Demander certains documents au baby-sitter (attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident, extrait de casier judiciaire, autorisation parentale pour les mineurs...).



ESPACE JEUNES « La Petite Gare »
rue du Petit Train - PONT-L'ABBÉ
☎ 09 79 73 85 00 ✉ lapetitegare@ville-pontlabbe.fr
📍 <https://www.facebook.com/LaPetiteGare/>